

**DEPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

**SEANCE DU 26 JANVIER 2021
Convocation du 19 janvier 2021**

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt et un et le vingt-six janvier à 18 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Louis GUERRA, Sophie PIOLE, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Marie-Laure DELATTRE, Bernard ROBIDA, Frédéric DOMON

Etaient absents excusés : Nicole DUMONT (pouvoir à Yvette CARTON), Bruno DESANDERE (pouvoir à Frédéric DOMON), Michel THIEFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA)

Monsieur Cédric CAGNARD est nommé secrétaire de séance

Eclairage Public : Pose de 313 points lumineux (n°1-2021)

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 313 point(s) lumineux dans les secteurs de la commune suivants :

- **Eclairage public Rue Jean Jaures - Chemin de la Marine - Rue Octavie Duchellier - Avenue Jules Ferry - Avenue Victor Hugo - Allée des acacias - Rue Jules Verne - Rue Pierre et Marie Curie**

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 291 556,00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, dans la limite des dépenses, la TVA, la maîtrise d'oeuvre).....	107 898,00 €
- Aide de 40% du Département de la Somme	50 000,00 €
- Contribution de la Commune	133 658,00 €

TOTAL TTC	291 556,00 €
------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- de solliciter l'accompagnement financier du Département
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 133 658,00 €.

Le Maire,
Maria TREFCON